



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 21 avril 2026. – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le mardi 21 avril 2026 :

- Le prix de l'essence ordinaire demeurera inchangé.
- Le prix de l'essence super demeurera inchangé.
- Le prix du diesel diminuera de 4,0 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 2,0 cents le litre.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 175,3 et 176,4 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 186,8 et 187,9 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 214,9 et 216,1 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 161,8 cents le litre.

La Commission souhaite aviser les consommatrices et consommateurs que les conditions du marché demeurent fluctuantes vu les conflits internationaux. La Commission continue de surveiller la situation quotidiennement afin de veiller à ce que les prix soient justes pour les consommatrices et consommateurs et les grossistes et détaillants, et à ce que l'approvisionnement soit régulier à l'échelle provinciale.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, consultez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit une nouvelle révision des prix le vendredi 24 avril 2026.